

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 2149

présenté par
M. Moreau
-----**ARTICLE 14 SEXIES**

À la première phrase de l'alinéa 1, supprimer les mots :

« plantées en vigne et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'expérimentation doit s'effectuer sur un périmètre large afin que ses effets puissent être évalués à partir d'un échantillon de surfaces agricoles suffisamment représentatif. Aussi, si le critère de pente demeure pertinent, il est plus judicieux de ne pas limiter l'expérimentation aux seules surfaces viticoles.